

Comment faire une demande d'autorisation pour un LOTO ?

Etape 1

Remplir **tous** les champs du formulaire de manière lisible.

Etape 2

Signer le formulaire

Etape 3

Joindre les pièces justificatives suivantes relatives à la personne morale faisant la demande d'autorisation :

- extrait du registre du commerce de la personne morale sollicitant l'autorisation (si applicable)
- copie des statuts de l'association sollicitant l'autorisation (si applicable)

Etape 4

Ce formulaire est à **déposer ou à envoyer** avec toutes les pièces justificatives à

Administration communale

Rue du Village 1

1882 Gryon

greffe.municipal@gryon.ch

Remarques

1. L'autorisation d'exploiter ne peut être accordée qu'à une personne morale de droit suisse jouissant d'une bonne réputation et garantissant une gestion et une exploitation des jeux transparentes et irréprochables (art. 33 LJAr)
2. L'organisation de petites loteries ne peut être confiée à des tiers que si ces derniers poursuivent des buts d'utilité publique (art. 33 LJAr).
3. Les bénéfices nets de la loterie doivent être affectés intégralement à des buts d'utilité publique (art. 34 LJAr).
4. Toute demande tardive pourra être refusée (art. 18 RJPE).
5. Le traitement de la demande d'autorisation donnera lieu à la perception d'un émolument de **CHF 150.-** (art. 30 RJPE).
6. Toute demande d'autorisation doit être déposée au moins **deux mois** avant le début de l'exploitation (art. 18 RJPE).

ATTENTION

Les loteries de petite envergure (y compris les lotos) ne peuvent pas être exploitées **en ligne**. Les loteries en ligne sont considérées comme des jeux de grande envergure, dont l'exploitation est attribuée de manière exclusive à la Société de la Loterie de la Suisse Romande. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales (amendes), ainsi qu'au séquestre et à la confiscation des gains réalisés.

Remplir le formulaire au dos

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN LOTO

Données relatives à la personne morale demandant l'autorisation d'exploiter un Loto

Raison sociale de la personne morale :
Adresse : Numéro :
NPA : Localité :
Téléphone : E-mail :

Personne de contact au sein de la personne morale :

Nom : Prénom :
Téléphone : E-mail :

Données relatives au Loto

Lieu du loto :
Rue : Numéro :
NPA : Localité :
Date de l'événement :
Affectation du bénéfice :

Cartons

Série (couleur et nom)	Nombre de cartons	Prix du carton	Valeur d'émission = Nombre de cartons x Prix
Série normale (vert, blanc et rose)		CHF 1.-	
Série royale (brun et rouge brique)		CHF 2.-	
Série super-royale (bleu et jaune)		CHF 3.-	
Série impériale (violet)		CHF 5.-	

▲ Attention, au moins 1 carton sur 10 doit être gagnant dès CHF 50'001.- de valeur d'émission. ▲

Types de cartons	Cartons à usage	unique	multiple
------------------	-----------------	--------	----------

▲ L'utilisation de cartons officiels à usage multiple pour un loto exclut la possibilité de jouer au moyen de cartons officiels à usage unique. ▲

Lots

	En espèces	En nature	Total
Nombre de lots			
Valeur des lots	CHF	CHF	CHF

▲ Attention, la valeur des lots doit correspondre à au moins 50% de la valeur d'émission (dès CHF 50'001.-). ▲

Imprimeur des cartons :

Nom:
Rue : Numéro :
NPA : Localité :
Téléphone : E-mail :

Lieu et date	Signature
--------------	-----------